

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 227

présenté par

M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Chassaing, M. Dolez et Mme Fraysse

**ARTICLE 5**

À la fin de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2016 »

l'année :

« 2017 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de proroger d'une année supplémentaire la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés qui représente une recette de 2,6 Mds d'euros par an.